



Communiqué de presse de Hervé SAULIGNAC

Le 15 novembre 2021

COMMENT LE NUMÉRIQUE PEUT-IL CONTRIBUER À AMÉLIORER NOS PROCESSUS ÉLECTORAUX ?

Les élections régionales et départementales de juin 2021 ont été marquées par une abstention record : deux électeurs sur trois ont fait le choix de ne pas se rendre aux urnes. La crise sanitaire du covid-19, qui n'est pas sans lien, ne peut expliquer seule un phénomène d'érosion démocratique qui n'a fait que s'amplifier depuis une dizaine d'années. Souvent associé à un sentiment de défiance de nos concitoyens à l'égard de la classe politique, le phénomène de l'abstention est avant tout multifactoriel et il serait illusoire de prétendre le résoudre au moyen d'une solution unique.

Pour autant, 15% des inscrits sur les listes électorales, soit plus de 7 millions d'électeurs, sont mal inscrits car enregistrés sur les listes électorales à une autre adresse que celle de leur résidence principale, avec une incidence directe sur les chiffres de la participation électorale.

Cette réalité n'est pas une fatalité. Plusieurs obstacles pratiques ou techniques pourraient être levés et de nouvelles initiatives devraient être expérimentées afin de stimuler la participation. Le numérique peut représenter à cet égard une opportunité de faciliter le parcours votant des citoyens et l'adapter à une société davantage mobile et connectée.

Membre de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes (CSNP)*, j'ai piloté ces derniers mois un groupe de travail sur la modernisation et les apports du numérique aux processus électoraux. 10 recommandations sont proposées et seront prochainement transmises au Gouvernement.

Ces recommandations portent sur les axes suivants :

- Simplifier la procédure d'inscription sur les listes électorales
- Mieux informer les Français sur les échéances électorales
- Repenser la dématérialisation de la procédure de procuration
- Expérimenter le vote par correspondance
- Faire preuve de prudence sur le vote par Internet

*Commission parlementaire transpartisane (7 députés, 7 sénateurs et 3 personnalités qualifiées) présidée par la députée drômoise Mireille Clapot.